

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 fixant pour l'année 2024 la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

CONSTITUTION SARL

EGA05719

Par acte sous seing privé du 20/06/2024 à MACOURIA TONATE (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TERRAZONIE
FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL : 100€
SIEGE SOCIAL : PK 19 - RN 1 - 5381 Lotissement Carapa - 97355 MACOURIA TONATE

OBJET PRINCIPAL : Toutes opérations de terrassement courant et de travaux préparatoires, de voiries et réseaux divers, aménagement d'espaces verts, sans activité de construction d'ouvrage. Toutes opérations de terrassement et nivelage, création de pistes, voiries, fossés, pour travaux agricoles.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANCE : Monsieur Johanel SAINT-JEAN, domicilié PK 19 - RN 1 - 5381 Lotissement Carapa - 97355 MACOURIA TONATE
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

CONSTITUTION SASU

EGA05721

Par ASSP en date du 22/05/2024, il a été constituée une SASU dénommée :

JP LOGISTICS
Siège social : 154 BELLE TERRE 97355 MACOURIA Capital : 1000 € Objet social : Activité Principale : Achat, vente de véhicule Activité Secondaire : Parc sous douane de stockage automobile, engin de chantier et toutes marchandises provenant de l'importation. Services administratifs combinés de bureau Président : M PAMPHILE JONATHAN demeurant 9 RUE RENE BARTHELEMY 97300 CAYENNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CAYENNE.

CONSTITUTION SCI

EGA05722

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REMIRE-MONTJOLY du 19/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GASPAMP
Siège social : 549 F route de Suzini, 97354 REMIRE MONTJOLY

Objet social : L'exploitation, la gestion, l'administration par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gerance : Madame Lauriane GASPARD demeurant 549 F Route de Suzini, 97354 REMIRE MONTJOLY

Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

Pour avis
La

Gérance

EGA05718



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 juin 2024, à SAINT-LAURENT-DU-MARONI.

Dénomination : HIBISCUS.
Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 7 RUE MARCEAU, 97320 St Laurent du Maroni.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location meublée ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaire pacés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément.

Gerant : Monsieur JEAN-CHARLES TSANG, demeurant 7 RUE MARCEAU, 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI

La société sera immatriculée au RCS de Cayenne.

EGA05725

SNC WASSAI 2014

Société en Nom Collectif au capital social de 1 000 euros

Siège social : C/O PHALSBURG GESTION, Immeuble Piazza Marengo, Zone Collely II, 97300 CAYENNE
RCS CAYENNE 805 299 195

Aux termes d'un procès verbal en date du 17/06/2024, il a été pris acte de la fin du mandat de M. Philippe COLOMBE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de la nomination de la société SAS AEQUIDO LEGAL sis 64, boulevard Malesherbes 75008 Paris (RCS Paris - 527 478 804).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de CAYENNE.

AUGMENTATION DU CAPITAL

EGA05696

SOCIETE YANA BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

SAS au capital de 60000
Siège social : 236 route de la Distillerie 97351 MATOURY
901 530 667 RCS CAYENNE

Les associés, par AG du 03/06/2024, ont décidé d'augmenter le capital social de 340000 € par incorporation de réserves.

Ancienne mention : capital social : 60000 €
Nouvelle mention : capital social : 400000 €

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de CAYENNE.

MARCHÉ PUBLIC

EGA05717

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Relative à l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles comprises dans la réserve foncière constituée par l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane (EPFA Guyane) sur le périmètre Nord du secteur PALIKA - OIN n° 01, sur le territoire de la commune de Cayenne

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité au profit de l'EPFA Guyane, des parcelles comprises dans la réserve foncière constituée sur le périmètre Nord du secteur PALIKA - OIN n°01, sur le territoire de la commune de Cayenne au titre des articles R.131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête est prescrite du **lundi 24 juin 2024 au mardi 09 juillet 2024 inclus.**

Le service en charge du suivi de ce dossier

est la Direction de l'Action Foncière pour le maître d'ouvrage l'EPFA Guyane (foncier@epfag.fr). La personne chargée du suivi de ce dossier pour le maître d'ouvrage, l'EPFA Guyane, est Mme Justine BOURGEOIS, responsable des procédures foncières : j.bourgeois@epfag.fr

Le préfet a désigné par arrêté n°R03-2024-05-24-00002 DU 24 mai 2024 M. Serge BOULARD en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête parcellaire le dossier sera consultable :

- à la mairie de Cayenne : direction générale des services techniques, 21 boulevard de la République - 97300 Cayenne, du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00 ;
- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2024>

Ce dossier comprend notamment :
- les états parcellaires portant indication des propriétaires ;

- les plans parcellaires ;
- l'arrêté n°R03-2022-01-10-00001 du 10 janvier 2022 déclarant d'utilité publique la constitution d'une réserve foncière par l'EPFA Guyane sur le périmètre Nord de l'OIN n° 1 - secteur Palika sur la commune de Cayenne.

Durant toute la durée de l'enquête parcellaire, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête parcellaire tenu à sa disposition à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne ;
- par courriel, envoyé aux adresses suivantes :

dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr ou serge.boulard@orange.fr

- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2024> via l'onglet «Déposer une observation»

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Serge BOULARD - Direction du juridique et du contentieux - Bâtiment HEDER - RDC - Rue Élisabeth ROBERTIN - 97307 Cayenne Cedex.

Les observations dématérialisées devront être reçues au plus tard le **mardi 09 juillet 2024 avant minuit**, les observations transmises par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 09 juillet 2024.**

Le commissaire enquêteur, M. Serge BOULARD, recevra le public au cours des permanences physiques suivantes :

à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne, 21 Boulevard de la République - 97300 CAYENNE

- Lundi 24 juin 2024 de 08h à 12h
- Vendredi 28 juin 2024 de 08h à 12h
- Mardi 02 juillet 2024 de 08h à 12h
- Mardi 09 juillet de 08h à 12h

À l'issue de la procédure, le préfet de la Guyane sera susceptible de déclarer cessibles les parcelles dont l'expropriation sera nécessaire à la réalisation de l'opération d'utilité publique.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai de 30 jours maximum à compter de la clôture de l'enquête parcellaire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le procès-verbal et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction générale des services techniques de la mairie de Cayenne.

Ce même procès-verbal et cet avis seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2024>
Cayenne, le 03 JUIN 2024

Pour le préfet, la sous-préfète secrétaire générale des services de l'État

Florence GHILBERT